



ÉCLAIRAGES

La tour Triangle dans le vent des polémiques

ANALYSE

FRÉDÉRIC EDELMANN
Service Culture

**LA GRANDE
DIFFICULTÉ
EST LE REJET
DE TOUT PROJET
INSPIRÉ
PAR DES MODÈLES
AUTRES QUE
HAUSSMANNIENS**

Nous voilà donc au cœur d'une de ces polémiques que les Parisiens adorent, à moins qu'elle n'avorte par abandon pur et simple du projet. Car celui de la tour Triangle, proposée au promoteur Unibail-Rodamco pour la porte de Versailles par Jacques Herzog et Pierre de Meuron, duo d'architectes suisses considérés comme parmi les plus brillants, serait sur le point d'être abandonné : la nouvelle maire de Paris, Anne Hidalgo, laisse entendre qu'elle se pliera au vote du Conseil de Paris, hostile à ce projet de grande hauteur (180 mètres, un peu moins que la tour Montparnasse). La hauteur est une fois encore en cause, comme elle l'est systématiquement depuis que les associations de défense du patrimoine et les écologistes sont devenus des alliés de fait lorsqu'il s'agit d'évolution de la capitale.

En matière d'urbanisme, la grande difficulté, aujourd'hui à Paris, est le rejet par la population, ou tout au moins par une fraction bruyante, de tout projet inspiré par des modèles autres que la règle haussmannienne, celle-ci étant supposée fille d'un idéal néo-classique radicalement mal compris. Presque toujours, il s'agit d'un remake de la querelle des anciens et des modernes, de polémiques

qui opposent défenseurs du passé et tenants de la modernité.

Ça ne date pas d'hier. Si l'on pense à Palladio, ses projets venaient se loger dans une Venise encore gothique, acceptés par une population intrinsèquement cultivée, comme l'étaient les Florentins au temps du concours du baptistère, en 1401, confié à Ghiberti. La modernité ne posait pas de problème. Comme elle n'en posera pas à Haussmann, dont l'œuvre fut d'abord une entreprise destructrice, notamment pour le Paris gothique.

Pourtant, la révolte suscitée en 1889 par la construction de la tour Eiffel laisse déjà imaginer une rupture radicale entre les choix des édiles et les plus beaux esprits du temps. Puis la tour se fit une place dans les habitudes visuelles jusqu'à être inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco (1991), avant même les berges de la Seine.

PAIX DES BRAVES

L'histoire, depuis, n'a cessé de se répéter à Paris sur ce mode conflictuel, le plus souvent un rejet suivi d'une acceptation, voire d'une célébration béate : ainsi, la bataille de la pyramide du Louvre, avant une paix des braves somme toute assez pénaude ; ou, tout récemment, le conflit autour de la Fondation Louis Vuitton, au cours duquel les associations opposées au projet faillirent l'emporter, tandis que l'édifice achevé suscite d'emblée plutôt l'admiration. D'autres constructions ont connu un





sort dégoulinant d'indifférence, tels la tour Montparnasse ou l'Opéra Bastille.

Le public ne les apprécie guère mais, après la violence urbaine de l'époque pompidolienne pour la tour (1973) et les errements démocratiques du concours de l'Opéra (1983), l'ignorance à leur égard semble être devenue la règle. Lorsqu'un projet nouveau parvient à émerger dans la capitale, c'est qu'il a déjà franchi quelques sérieux obstacles pour obtenir l'approbation de promoteurs, de banquiers et d'hommes ou de femmes politiques. Interviennent alors les médias, qui font connaître le projet à la population, puis les associations qui, au nom de l'intérêt général, optent, bien souvent, pour la défense d'intérêts très particuliers.

Ce sont des riverains « *pas de ça près de chez moi* », souvent des habitants nantis – l'Ouest parisien est à cet égard exemplaire –, assez pour faire durer les recours, assez introduits auprès des grands médias pour souffler les mots qui déconsidèrent un projet. Assez rompus enfin aux exercices judiciaires pour faire valoir leur cause.

On l'a encore vu récemment avec l'affaire de la Samaritaine, dessin remarquable de l'agence Sanaa, bloqué le 13 mai par un jugement du tribunal administratif camouflé en cause juridique, puis provisoirement repêché le 16 octobre par la cour administrative d'appel de Paris, dont le rapporteur a évoqué le « *contexte médiatique passionné* » entourant le dossier, invitant la cour à le « *dépassion-*

ner ». « *Il ne vous appartient pas de vous ériger en juge du bon goût* », ajoute le jugement, évoquant les diverses appréciations que ce projet a suscitées.

En évoquant le caractère passionné des débats, la cour d'appel désigne assez justement l'atmosphère qui entoure désormais tout projet dans l'enceinte du périphérique parisien, comme si l'ambition d'un Grand Paris dépassant ses frontières actuelles était vouée à l'échec. Et cela au moment même où ce projet redonne des signes de vie.

La tour Triangle trouverait sans doute toute sa place dans cette nouvelle aventure. Mais la voici qui se heurte elle aussi à cette spécialité parisienne qu'est le juridisme. Ce n'est pas, en effet, le projet architectural qui sera pris en compte par le Conseil de Paris, mais seulement le statut de la parcelle qui, pour accueillir le monument, doit faire l'objet d'une modification. Or, voici que la très respectée Commission du Vieux Paris, dont les cinquante-cinq membres sont chargés par la ville, depuis 1897, de veiller à la préservation et à la valorisation du bâti et des vestiges archéologiques, vient de faire l'objet d'un remaniement sous la houlette d'Anne Hidalgo, dans le sens d'une parité hommes-femmes. L'avis qu'elle doit rendre, le 18 novembre, sur la tour Triangle, donnera sans doute une indication sur la façon dont elle regarde « sa » capitale. ■

edelmann@lemonde.fr